

Démarches pour le mariage

lundi 29 février 2016, par [Père Christian Catayée](#), [Père Joseph-Pérald Rémy](#)

Vous souhaitez faire le pas et passer la bague au doigt... félicitations ! Mais soyons concrets : où et quand ? voici un article qui vous renseignera sur les différentes démarches à effectuer si vous souhaitez vous marier dans notre paroisse... voire préparer un mariage en dehors de notre paroisse si vous habitez le Robert, Martinique.

Le mariage, un projet sérieux

Le mariage est la plus ancienne institution de l'humanité au regard de la Bible qui le fonde dès le jardin d'Eden : " C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme, et ils deviennent une seule chair" Genèse 2, 24 (livre de la Genèse au chapitre 2 et verset 24).

C'est pourquoi il convient de s'y préparer sérieusement.

Discerner

Outre la réflexion personnelle, celui ou celle qui souhaite se marier peut confronter ses vues au discernement de l'Eglise c'est-à-dire en parler avec un prêtre, une religieuse ou une autre personne "sage" susceptible d'apporter un éclairage avant de prendre la décision de se marier. Nous vous encourageons à ne pas sous-estimer cette étape qui peut vous être fort utile sur le plan du développement personnel et spirituel.

Pour toute question relative au mariage (célébration, conditions pour, etc), le meilleur informateur est le prêtre lui-même et non la rumeur... N'hésitez pas à envoyer vos questions par courriel (e-mail : cure chez rosedelima.org)

Prendre contact

Une fois votre décision (à tous les deux) prise, il convient de vous présenter en couple au prêtre de la paroisse (curé ou vicaire) afin qu'il soit témoin de votre volonté commune de vous marier religieusement. Il s'agit d'un entretien amical qui initiera un accompagnement du couple par le prêtre. Présentez-vous aux jours de bureaux (<http://rosedelima.org/Horaires.html>) ou prenez rendez-vous pour un autre créneau horaire.

C'est en cours d'entretien que la date de la cérémonie est fixée conjointement. En Martinique, le délai minimal entre la prise de contact et la cérémonie est de **six mois**.

Dans le cas où la demande vient d'un couple vivant hors de l'île, nous tenons à ce que la demande soit rédigée et signée conjointement.

La préparation au mariage

Plusieurs pôles régissent la préparation au mariage.

— **Le suivi du couple**. Un prêtre est chargé d'accompagner le couple sur ce chemin de préparation du mariage.

— **Participation à une session de préparation au mariage**. A la prise de contact le prêtre vous orientera vers l' ACPM (Association des Centres de Préparation au Mariage). il vous communiquera les moyens d'entrer en contact avec eux.

— **Dossier administratif**. Pour tout mariage, il y a constitution d'un dossier administratif. Prévoir un

certificat de baptême si vous êtes baptisé dans une autre paroisse. L'acte de naissance, pouvant être récupéré à la mairie de la commune de naissance, vous sera demandé trois mois avant la cérémonie.
— **préparation de la cérémonie de mariage.** Le prêtre vous aidera à préparer cette célébration (textes, chants, chorale, décoration, etc).

L'offrande

Votre offrande à l'occasion du mariage est une participation à la vie matérielle de la paroisse qui vous accueille. Elle est aussi l'expression matérielle de votre reconnaissance à Dieu.

D'après le Décret de Mgr. David Macaire sur les tarifs du casuel, extrait du Coutumier du diocèse de la Martinique, les honoraires (ou offrande) pour les funérailles et la messe sont fixés à titre indicatifs à 200€ à compter du 1er février, 2016.